

Communauté Communes Bouzonvillois Trois Frontières

Périmètre délimité des abords

Notice de présentation

Abbatiale de Bouzonville

Commune de Bouzonville



Octobre 2024

Contextes territorial et réglementaire

Éléments de contexte territorial

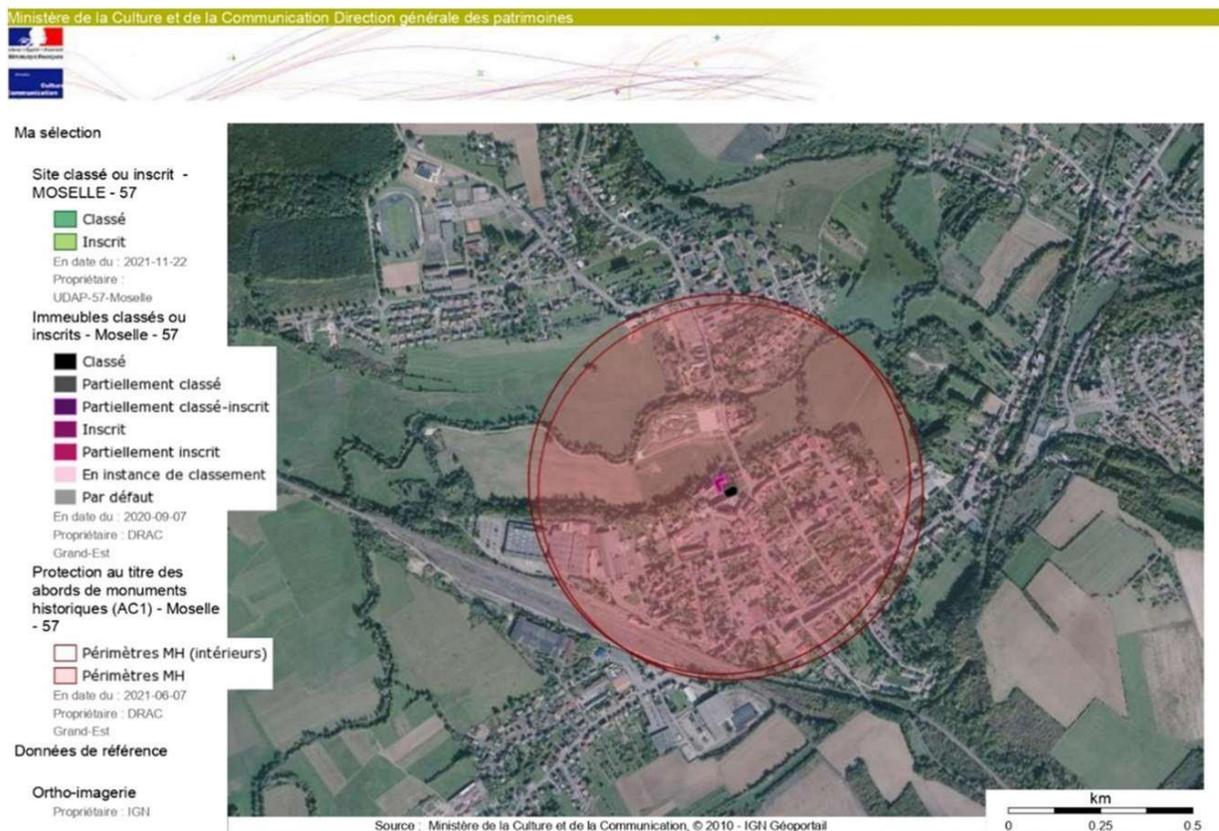
La commune de Bouzonville est située au nord-est de Metz et à l'est de Thionville et à environ 5 kilomètres de la frontière allemande en direction de Sarrelouis. La commune de Bouzonville est un bourg-centre qui dessert un bassin de vie d'environ 10 000 habitants répartis dans une vingtaine de communes rurales de la vallée de la Nied. Son poids et son rôle territorial sont notamment liés à l'activité industrielle lourde présente depuis la fin du XIX^e siècle. Par ailleurs, elle assure dans son aire d'influence l'accueil du premier niveau de services urbains de proximité (écoles, santé, commerces, équipements...). Cette situation structurante a été mise avec l'apparition de problématiques urbaines et sociales nouvelles il y a une vingtaine d'années. Son recul démographique commencé dans les années 1970 a longtemps témoigné de cette tendance négative.

Cette situation inquiétante a donné lieu, à partir de 2020, au lancement d'une part d'une réflexion globale sur les enjeux de revitalisation du centre-bourg et d'autre part de programmes de renouvellement de l'offre de services (sport, commerces, santé...). Le maintien et le renouvellement de l'activité industrielle a par ailleurs maintenu la base économique de la commune. L'habitat qui s'est peu renouvelé au cours des vingt dernières années a lui aussi connu un renouvellement. Des nouveaux programmes ont été ainsi lancés. Pour répondre à, ces enjeux d'évolution du parc de logement existant, une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée dans le cadre du programme national Petites villes de demain. Enfin, ce dynamisme a coïncidé également avec l'augmentation de la part de salariés travaillant au Grand-Duché du Luxembourg qui est aujourd'hui supérieure à la trans frontalière se rendant en Sarre.



Contexte réglementaire

La commune de Bouzonville dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 19 février 2007. Ce cadre réglementaire doit évoluer puisque le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) prescrit en 2021 par la CCB3F est en cours d'élaboration. Cette procédure aboutira à une approbation en 2025. Concernant le patrimoine classé et inscrit, la commune compte deux monuments pour l'un, classé et pour l'autre, inscrit : il s'agit de l'église et ancienne abbatale Sainte-Croix et des ailes subsistantes de son cloître. Les mesures de protection relatives à ces bâtiments dépendent d'un périmètre dit des 500 mètres (article L621-30 du Code du patrimoine).



Fiche de présentation des monuments historiques

Nom	Eglise Sainte-Croix	Cloître de l'abbaye
Type de monument	Ancienne abbatiale	Ailes nord et ouest subsistantes de l'ancien cloître de l'abbaye
Adresse	Cour-de-l'Abbaye, 57320 BOUZONVILLE	
Référence cadastrale	Section1, n°28 et 30	
Propriétaire	Commune de Bouzonville	Association Monsieur Vincent (EHPAD Sainte-Croix)
Date et type de protection	Classement, 1999	Inscription, 1986
Notice Mérimée	PA00106742	
Historique	<ul style="list-style-type: none"> - occupation du site, un monticule dominant la vallée de la Nied, attestée à partir du IX^{ème} siècle avec la ferme-château de Boson, considéré selon les sources comme le fondateur du bourg. - transformation du site en abbatiale par Adalbert I^{er}, seigneur de Bouzonville, et Judith son épouse aux environs de 1030. - occupation de l'abbaye par les bénédictins de 1037 à 1791 - campagnes de reconstruction suite à des dégradations en 1340 et 1684 - aux XIX^{ème}/XX^{ème} siècles, partage du site entre l'église Sainte-Croix, ancienne église abbatiale, les restes du cloître de l'abbaye (ailes nord et ouest) devenus hospice puis maison de retraite et les dépendances de l'église (presbytère, espace Sainte-Croix) autour d'une cour centrale. 	

(AD57, Denkmalarch



La fondation de l'abbatiale

Vers 1030, c'est sur le site d'une ancienne ferme-château installée en surplomb de la vallée de la Nied qu'est construite l'abbaye de Bouzonville. Cette construction est lancée sur décision du couple seigneurial formé par Adalbert I^{er} d'Alsace, comte de Metz, et de son épouse Judith. Bâtie entre 1030 et 1034, année de sa consécration, l'abbaye est placée sous le patronage de la Sainte-Croix, dont Adalbert est dit avoir reçu un fragment au cours de son pèlerinage à Jérusalem. A leur mort, les deux fondateurs ainsi que leur fils, Gérard I^{er}, et leur bru, Gisèle, sont tous les quatre inhumés au sein de l'abbatiale.

Les Bénédictins

En 1037, quelques années après la consécration de l'édifice, le couple seigneurial installe à sa suite une communauté monastique bénédictine qui occupe alors le site jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle. L'abbaye reçoit en propriété l'ensemble de ses biens – mense abbatiale - par deux bulles papales. Ses propriétés foncières et cures s'étendent, jusqu'au départ des moines, le long de la Nied Réunie, dans un périmètre compris entre les villages actuels de Rustroff, Burtoncourt, Falck et Bérus (Allemagne).

La Révolution et le XIX^{ème} siècle

A la Révolution, la municipalité de Bouzonville procède à l'inventaire des biens de la communauté bénédictine de Bouzonville (Inventaire du 28 mai 1790, conservé aux Archives nationales) et les moines quittent l'abbaye (1791). Pendant la majeure partie du XIX^{ème} siècle, le site du cloître est abandonné ou occupé de façon temporaire et souvent impropre (casernes, dépôt agricole). Tandis que l'église entre dans le giron communal en 1804 et conserve sur la durée sa fonction culturelle, la propriété du cloître est démantelée et revendue par lots en 1798 après plusieurs années de dégradation. A la fin du XIX^{ème} siècle, la propriété du cloître est reconstituée et accueille un hospice tenu par une communauté des Filles de la Charité

La période contemporaine

Aux XX^{ème} et XXI^{ème} siècles, de nouveaux usages investissent le site. Entre l'église, où sont célébrés les offices, et l'emprise du cloître, transformé en maison de retraite, s'organise un nouvel espace public où sont accueillies des manifestations culturelles. L'abbatiale est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques une première fois en 1980, suivie par les vestiges du cloître en 1986 (arrêté du 24 février 1986). L'inscription de l'église sera annulée et remplacée en 1999 par un classement intégral (arrêté du 8 septembre 1999).

Evolutions notables du bâti

Après la construction de l'ensemble au XI^{ème} siècle, aux premiers temps de l'art roman, plusieurs épisodes de dégradation majeurs ont endommagé le site et nécessité d'importants travaux de reconstruction/restauration (incendies en 1340 et 1684, saccages dus aux mouvements de troupes aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, tirs et explosions pendant la Seconde Guerre mondiale) qui empêchent de rattacher l'église à un type architectural bien défini (site et orientation du XI^{ème} siècle, structure des XIV/XV/XVII^{èmes}, clocher et vitraux contemporains). La dernière campagne de restauration de l'église a été réalisée entre 2006 et 2013 sous la direction de l'ACMH Christophe Bottineau.

L'abbatiale de Bouzonville

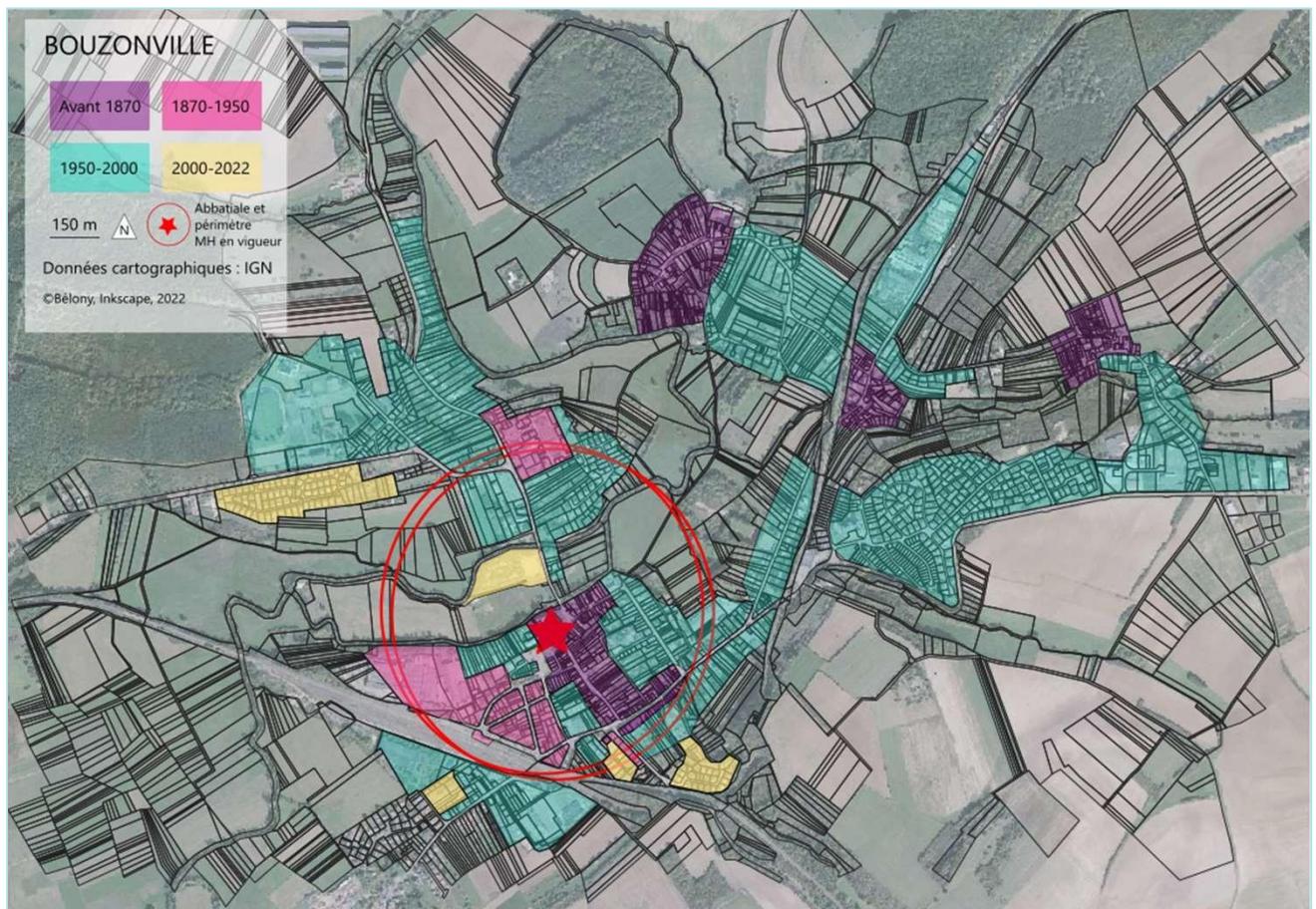


Le développement urbain et la constitution du bourg-centre de Bouzonville

L'organisation urbaine de Bouzonville s'est structurée de part et d'autre d'un méandre de la Nied sur un site de plaine alluviale. Les anciens hameaux gravitant autour du bourg et les extensions pavillonnaires de celui-ci se sont développés sur les hauts de versants du site pour les uns et sur le plateau agricole qui entoure la ville ancienne pour les autres en direction de la frontière allemande.

Quatre époques principales de développement sont à distinguer :

- **Jusqu'en 1870** : la durabilité d'un socle urbain d'origine médiévale
- **1870-1950** : une première phase d'extension
- **1950-2000** : une période où l'industrialisation a régénéré la croissance démographique et urbaine
- **2000-2020** : une urbanisation ralentie au profit d'un renouvellement urbain



Jusqu'en 1870 : un bourg médiéval aux fondations durables

Le développement urbain de Bouzonville est étroitement lié à la construction de l'abbaye et à l'installation des moines. Lorsqu'elle est fondée, l'abbatiale s'inscrit dans un double essor, à la fois celui des bourgs neufs et celui de la règle bénédictine autour de l'an mil. L'évolution du bourg est quant à elle indexée à la position frontalière pérenne du pays de Nied.

Jusqu'au XIX^{ème}, le noyau urbain de Bouzonville se développe peu et seulement le long d'un axe principal nord-ouest/sud-est (les actuelles rues de la République, de France et de Saarlouis) et autour de quelques îlots proches de l'abbatiale et du gué situé en contrebas sur la Nied. Le tissu bâti, majoritairement composé de constructions mitoyennes basses (R+1 et combles) à deux pans, y est resserré autour des fonctions urbaines anciennement assurées par l'abbaye (entretien d'un four banal et d'un moulin sur le bras de la Nied).



Au XVI^{ème} siècle, la ville est un point de passage où se croisent les troupes françaises et du Saint-Empire en direction de Metz. Au XVIII^{ème} siècle, le passage sur la Nied est consolidé en pont par Vauban et sert d'étape à l'armée royale de Louis XIV pour rejoindre la Sarre annexée (fondation française de Sarrelouis en 1680). La carte d'état-major (voir ci-après) montre par ailleurs que le bourg reste pendant longtemps ouvert sur l'espace rural : les fonds de parcelles sont encore majoritairement cultivés tout le long de la Grande Rue jusqu'aux années 1950 tandis que le front bâti est avant tout voué aux activités de commerce de détail

Au fil du temps, la ville voit se constituer sur son ban un patrimoine religieux et civil plus diverse avec :

Au XVIII^{ème} siècle, l'installation d'une communauté juive dont le patrimoine se compose d'abord d'un cimetière (utilisé à partir de 1726) en marge du bourg.

Au début du XIX^{ème} siècle, un tribunal de paix aujourd'hui utilisé comme siège de la Communauté de Communes

Dans l'orbite de Bouzonville, les hameaux de Aidling, Heckling et Benting (rattachés à Bouzonville en 1810) se développent également, de même que la commune limitrophe de Vaudreching, située sur la route de Metz



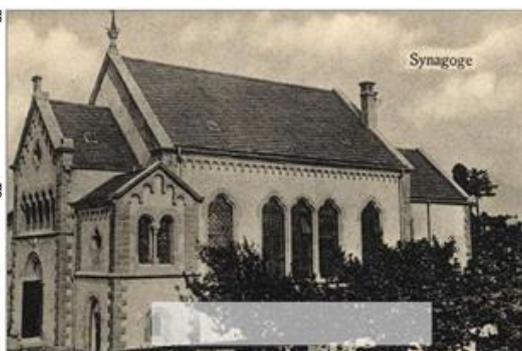
1870-1950 : les jalons du développement contemporain

A partir de 1871 et jusqu'en 1919, lors de l'annexion de la Moselle et d'une partie de la Meurthe, la ville de Bouzonville devient allemande sous le nom de Busendorf et son développement se poursuit en lien avec cette situation frontalière nouvelle et l'expansion plus générale de l'industrie à l'échelle de l'Europe. Cette trajectoire de développement, déjà portée par l'emploi industriel, ne s'interrompra qu'avec la fin des Trente Glorieuses.



Bouzonville connaît en effet une phase d'extension et de transformation de son tissu ancien significative. Dans la première moitié du siècle et dans les années qui suivent la Seconde Reconstruction, ces évolutions touchent les marges proches du centre ancien en direction de l'axe ferrée et des espaces agricoles qui entourent la ville. Pour la première fois, l'urbanisation de la commune franchit la Nied et s'étend sur ses deux rives et incorpore progressivement au tissu les annexes de Heckling, Benting et Aidling.

A l'orée du siècle, Bouzonville, dont la gare est inaugurée en 1883 sur la ligne Kédange- Téterchen, profite de l'ouverture d'une nouvelle ligne ferrée la reliant à Dillingen (1901) puis à Metz (1908). Également au début du siècle, la communauté juive locale acquiert un terrain dans la rue de la Nied (*Niedstrasse*) et se dote d'un nouveau lieu de prière, une synagogue, dont les premières esquisses sont tracées en 1900 et achevée d'être construite en 1907.



Dans les années 1900-1920, le quartier de la gare, se développe avec l'installation de la fonderie Delattre et Frouard (1911). Malgré l'annexion, la ville s'insère dans un réseau d'échanges transfrontalier entre les différentes unités de production de la fonderie française.

Un ensemble de maisons de ville sont alors construites pour accueillir les directeurs de l'usine. Isolées sur leurs parcelles et en retrait de l'espace public, séparé par des clôtures, elles introduisent des formes d'habitat bourgeois dans le paysage urbain de la commune et sont caractérisées par leur recherche architecturale (toits à quatre pans, étage attique, lucarnes, balcons, *bow window*, façades peintes). Ces constructions modernes se retrouvent principalement autour de la gare. L'entreprise conserve quant à elle son site pendant l'entre-deux guerres et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale

Dans les années 1930, c'est un quartier neuf destiné à accueillir une compagnie de gendarmes mobile qui est construite en marge du cœur de bourg, en rive gauche de la Nied, et ouvre ainsi l'urbanisation d'un nouveau secteur d'extension. Composé de bâtiments standards de type caserne, cet ensemble est rapidement cédé pour devenir un quartier d'habitat privé. Aujourd'hui en déshérence, ce patrimoine composé de bâtiments d'habitation et d'espaces publics est visé par un programme de rénovation urbaine. A cet ensemble sont adossées quatre maisons de sous-officiers situées dans une rue parallèle. A l'architecture proche des maisons de ville du début de siècle, elles se distinguent de l'ensemble par le soin apporté à leurs façades.



Située au-delà de la ligne Maginot, la ville est directement exposée à l'offensive allemande au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. En 1939, les soldats du Génie allemand dynamitent le pont de pierre sur la Nied construit par Choisy et Vauban. En 1940, la commune est incorporée au *Gau Westmark* et la Grande Rue renommée *Hermann Göring Strasse*. A l'automne 1944, les combats pour la libération entraînent d'importantes destructions dans la ville.



Bouzonville 1944: Der Krieg hinterläßt eine Spur der Zerstörung.
Bouzonville en 1944: La guerre a laissé des traces de destruction.
E. Haas, Bouzonville



1950-2000 : le renouveau industriel et urbain après la Seconde Guerre Mondiale

Après la guerre, le cœur de bourg connaît également des transformations qui bouleversent son ambiance urbaine, tandis que la rue de la République conserve la vocation commerçante héritée de la Grande Rue. Au revers de l'axe République, les jardins sont construits et les surfaces dégagées accueillent un nouveau groupe scolaire en cœur d'îlot, rendu accessible par le percement d'une voirie secondaire.



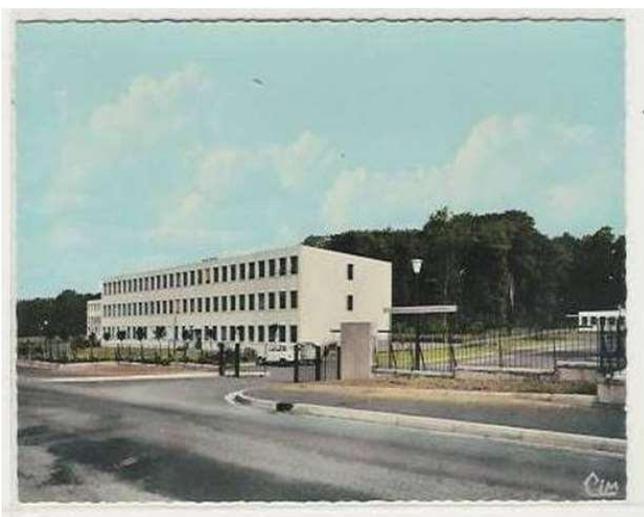
Un patrimoine bâti issu de la Seconde Reconstruction se constitue alors autour :

- d'un ensemble de maisons mitoyennes à quatre pans (place du Marché, rue des Résistants, rue du Général de Maud'huy, rue de Chauvigny) en lieu et place des îlots anciens disparus ;
- de constructions autonomes mêlées aux habitations début de siècle en direction du quartier de la gare (maisons individuelles dans la rue Birck, nouvelle synagogue dans la rue des Bénédicins) et dirigeant parfois l'urbanisation en dehors du bourg-centre (cité des douanes) ;
- de bâtiments publics et privés de services en cœur de ville (groupes scolaires public et privé)



Dans les années 1950/1960, la physionomie du quartier de la gare continue de s'autonomiser autour de l'usine Girling, fabricant de freins pour automobiles installé sur le site de l'ancienne fonderie Delattre et Frouard en 1968 et de l'ensemble hétéroclite d'habitations qui s'y rencontre (maisons de ville des années 1900, maisons et collectifs de la Seconde Reconstruction). De son côté, l'usine Gerlach, implantée en 1949, contribue à l'essor des annexes de Aidling, Benting et Heckling

Au-delà de la voie ferrée, l'urbanisation reprend sa croissance pour former une conurbation avec le village voisin de Vaudreching autour de deux plateformes industrielles (Röchling et CMB) et quelques immeubles d'habitat collectif. La population, de même que la construction de nouveaux logements, croissent alors au rythme des embauches dans les usines jusque dans les années 1980. A ce mouvement d'installation se greffe dès la fin des années 1960 une politique de construction de nouveaux équipements publics qui forment l'actuel complexe Norbert Noël au sein du quartier du Stockholz.



Dans les années 1970-1980, les annexes de la commune (Benting, Heckling, Aidling-lès- Bouzonville) se développent également comme des espaces résidentiels en lien avec les usines du territoire. Plusieurs formes d'habitat donnent corps à ce développement sur les marges du bourg :

- De l'habitat collectif ouvrier (cité Saint-Charles, construite en 1969)
- Des maisons individuelles (Rue de Luxembourg)
- Des pavillons en lotissements (Aidling, Heckling)

2000- 2020 : l'urbanisation des Trente Glorieuses au ralenti au profit d'une nouvelle logique de développement : le renouvellement urbain

Après une période d'attractivité soutenue, la croissance du bourg ralentit progressivement à partir des années 1990/2000. Le ban communal s'est entre-temps fortement résidentielisé autour de quelques pôles de croissance annexes dont les premiers jalons ont été posés dans les années 1960. Les dernières extensions se font sous la forme de lotissements pavillonnaires dans le prolongement des secteurs urbanisés.

A partir de 2010, les évolutions de la trame urbaine concernent principalement :

-La réhabilitation de bâtiments désaffectés comme l'ancien lycée professionnel en pôle de services (en projet), le tribunal de paix en hôtel communautaire ou l'ancienne synagogue, transformée en 2013 en espace culturel communal.

- La constitution d'un espace végétalisé en cœur de ville sur les berges de la Nied, au pied du cloître de l'abbatiale, depuis 2014 ;

- Des projets d'extension plus récents sur le route de Thionville



Après 2020, un nouvel étape dans la mutation de la commune

A partir de 2020, le centre bourg de Bouzonville s'engage dans un programme de renouvellement urbain profond qui vise à la fois à reconfigurer les espaces publics autour de la rue de la République, à promouvoir une nouvelle politique de l'habitat en premier lieu sur les sites historiques comme ceux de la saint Charles, des Douanes et des Pierres Haute, à renouveler les équipements publics comme ceux de la plateforme sportive et à proposer de nouveaux services (maison de santé), de nouvelles formes de mobilités actives. L'objectif est de redonner un nouvel élan dans un contexte territorial où le rayonnement des agglomérations de Luxembourg, Thionville, Metz et Sarrelouis portent en partie le développement résidentiel et économique.



**Les identités urbaines, architecturales et paysagère
du site de Bouzonville.**

L'identité Urbaine

Le développement de la ville a d'abord suivi une croissance axiale au départ de l'abbaye puis en doigts de gant le long des axes routiers en direction des frontières (rue de Sarrelouis, rue du Luxembourg).

Le tissu urbain s'est construit de façon continue autour d'une centralité ancienne qui s'est maintenue physiquement et fonctionnellement autour de l'axe République dont la double fonction de desserte des commerces et de transit a perduré. Les flux qui le traversent ont rendu dynamique le couloir de circulation qui relie la route de Metz à celles du Luxembourg et de Thionville, au détriment de l'axe perpendiculaire de Sarrelouis, orienté vers l'Allemagne. Ainsi, la dynamique sur ces deux axes est différente. L'une la rue de la République a conservé sa fonction commerciale et l'a renforcé. La vacance commerciale y est faible. L'autre la rue de Sarrelouis a vu sa fonction commerciale fortement décroître. A la jonction de ces axes, un secteur autour de l'hôtel communautaire, le multi accueil, la mairie et le supermarché apporte une profondeur à la rue de la République.

A cette échelle, le tracé des axes communaux quadrillé autour de l'abbatiale répond à un schéma clair, ponctué de repères urbains proches et lointains permettant une orientation aisée. La hiérarchisation des axes s'est affirmée au profit de la rue de la République, qui constitue la colonne vertébrale de l'ensemble. Le quartier de la reconstruction offre une débouché urbain structurant au centre ancien et propose une trame viaire et bâti accueillant à la fois les activités culturelles majeurs de la commune (conservatoire et médiathèque) et l'usine ZF (principal employeur du Bouzonvillois)

En dehors du centre historique, quelques isolats résidentiels se démarquent, la résidence des Pierres Hautes et la plateforme sportive constituent des éléments dont la structuration est à renforcer dans l'armature urbaine. D'autres secteurs doivent aussi proposer une nouvelle accroche urbaine et notamment les espaces économiques en mutation liant les agglomérations de Vaudreching et de Bouzonville.

A la jonction de ces entités urbaines, le méandre de la Nied avec ses prairies et son parc Ide la nied sont un des éléments marquant de l'identité urbaine de l'agglomération. Sa plus fortes imbrication dans l'agglomération avec la définition d'un réseau de voies douces doit mieux servir l'identité urbaine de la commune

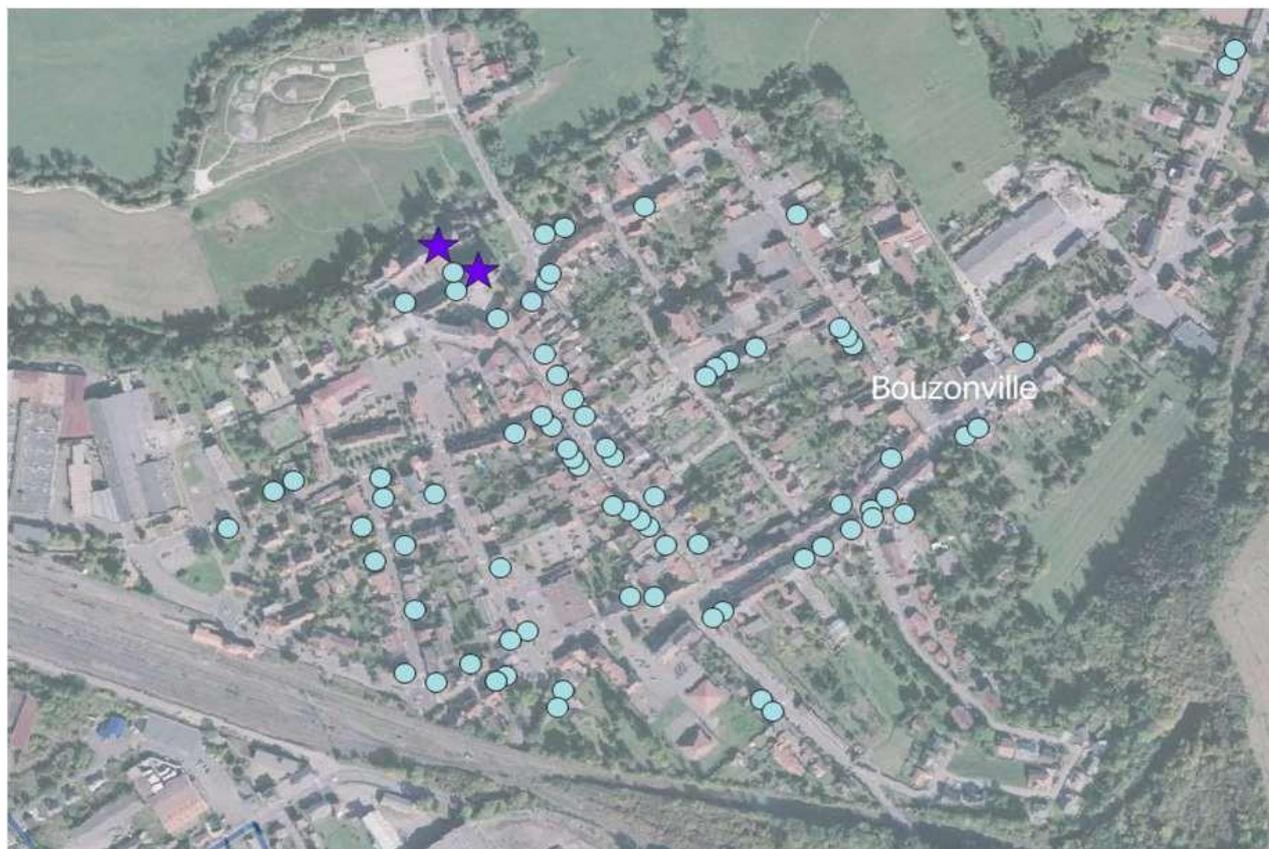


L'identité architecturale

Un travail de recensement des bâtiments remarquables de la CCB3F a été effectué en 2020 par le CAUE de la Moselle. Cet inventaire a permis de distinguer des bâtisses et des secteurs caractérisés par leur qualité architecturale. Ces bâtisses remarquables, pointées sur la carte ci-dessous, peuvent être regroupées en 2 secteurs homogènes :

-Le carré formé par les rues de la République, de France, de la Nied et de Sarrelouis avec des maisons de ville à R+2 et encadrements en pierre de taille souvent datées des XIX^{ème}/début XX^{ème} siècles et parfois du XVIII^{ème}.

- Le quartier dit de la Seconde Reconstruction autour de la Place du Marché, des rues Birck, de la gare et de Chauvigny avec des maisons individuelles d'inspiration Art déco et des bâtiments de la Seconde Reconstruction marqués par l'esthétique fonctionnaliste.



13, Rue de Birck



35, Rue de la République



4, Rue de Chauvigny



18-18 bis, Rue de Sarrelouis



Identité paysagère du centre bourg

Le site de la commune, en fond de vallée au contact d'une zone humide, et son urbanisation en doigts de gants à partir du XX^{ème} siècle ont permis à la ville de conserver son inscription rurale. Celle-ci se traduit par une pénétration des activités agricoles, les pâturages notamment, jusqu'en cœur de ville, la relative aération du tissu urbain par le maintien de fonds de parcelles jardinés, le passage de l'eau avec la constitution d'une ripisylve dense au contact des zones habitées et la proximité de la forêt.



Evolution du périmètre de protection du monument historique

Les enjeux du nouveau PDA :

Le PDA tient compte des grands enjeux des deux monuments historiques et de leur environnement, notamment la cohérence du centre ancien de la commune, y compris les principaux ensembles urbains en date de la seconde reconstruction, ainsi que les perspectives visuelles vers les monuments depuis les espaces naturels de bord de Nied et depuis l'entrée Nord du centre ancien.

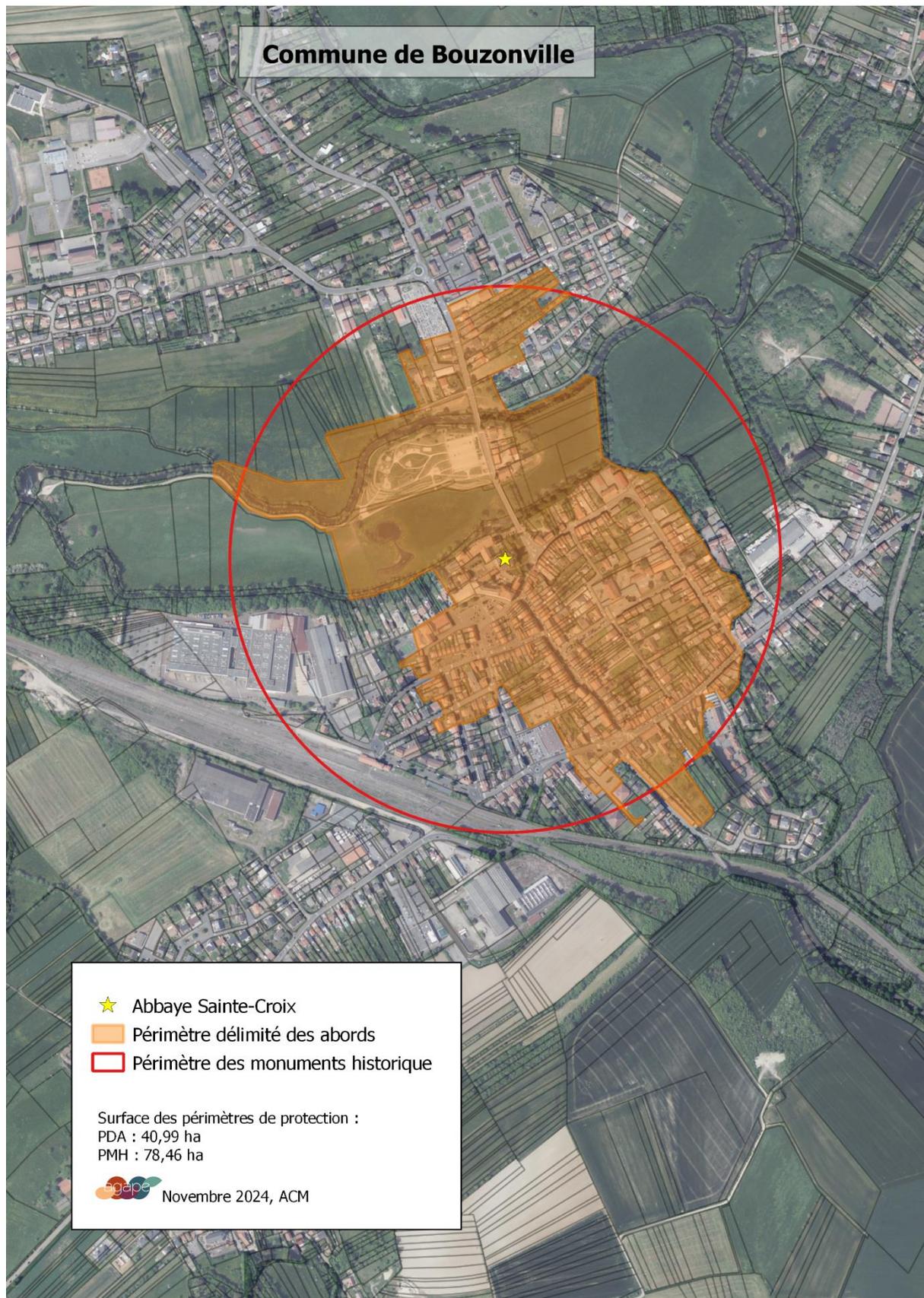
Les espaces conservés à l'intérieur du périmètre

- le centre ancien antérieur au XIX siècle et structuré autour des rues de la république, de Sarrelouis et de la Nied.
- l'extension urbaine en date des XX et XX siècles le long de la rue d'Eller et bordées à l'est par le ruisseau de l'Oligbach, au titre de son imbrication urbaine et paysagère avec le tissu plus ancien et de l'intérêt architectural d'un nombre significatif d'immeubles (fin du XIX siècle, art déco et année 1950).
- les îlots dont l'architecture en date des années 1950 forme un ensemble cohérent, à proximité des monuments historiques, situés place du marché et le long de la rue de Chauvigny.
- les espaces naturels qui bordent la Nied et constitue un écrin paysager au pied des monuments historiques (espace limité à l'ouest par la confluence du ruisseau de Gueling et à l'est par la confluence du ruisseau de l'Oligbach).
- les parcelles situées de part et d'autre de la rue du 27 novembre au titre des perspectives visuelles en surplomb vers les monuments historiques, avec une limite positionnée au niveau de l'intersection avec la rue de la Moselle et du cimetière.

Les espaces exclus du périmètre

- Le secteur de l'entrée de ville (supermarché Match...), plus éloigné des monuments historiques, et qui constitue une séquence urbaine à part entière.
-
- Les zones naturelles situées à l'Est du ruisseau de l'Oligbach, espaces peu en rapport visuel avec les monuments historiques
- Les îlot reconstruits dans les années 1950 proches de la gare et les installations industrielles de l'entreprise ZF éloignés des monuments historiques.

Commune de Bouzonville



- ★ Abbaye Sainte-Croix
- Périmètre délimité des abords
- Périmètre des monuments historique

Surface des périmètres de protection :
PDA : 40,99 ha
PMH : 78,46 ha

 Novembre 2024, ACM

Annexes

Rappels réglementaires

« Article L621-30

Modifié par LOI n°2016-925 du 7 juillet 2016 - art. 75

i. – Les immeubles ou ensembles d'immeubles qui forment avec un monument historique un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à sa conservation ou à sa mise en valeur sont protégés au titre des abords. La protection au titre des abords a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

ii. – La protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, situé dans un périmètre délimité par l'autorité administrative dans les conditions fixées à l'article L. 621-31. Ce périmètre peut être commun à plusieurs monuments historiques.

En l'absence de périmètre délimité, la protection au titre des abords s'applique à tout immeuble, bâti ou non bâti, visible du monument historique ou visible en même temps que lui et situé à moins de cinq cents mètres de celui-ci. La protection au titre des abords s'applique à toute partie non protégée au titre des monuments historiques d'un immeuble partiellement protégé.

La protection au titre des abords n'est pas applicable aux immeubles ou parties d'immeubles protégés au titre des monuments historiques ou situés dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable classé en application des articles L. 631-1 et L. 631-2.

Les servitudes d'utilité publique instituées en application de l'article L. 341-1 du code de l'environnement ne sont pas applicables aux immeubles protégés au titre des abords.

Article L621-31

Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 56

Le périmètre délimité des abords prévu au premier alinéa du II de l'article L. 621-30 est créé par décision de l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, après enquête publique, consultation du propriétaire ou de l'affectataire domanial du monument historique et, le cas échéant, de la ou des communes concernées. Lorsque la proposition émane de l'architecte des Bâtiments de France, elle est soumise à l'accord de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale.

Lorsque la proposition émane de ladite autorité, elle est soumise à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

A défaut d'accord de l'architecte des Bâtiments de France ou de l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale, prévu au premier alinéa, la décision est prise soit par l'autorité administrative, après avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre ne dépasse pas la distance de cinq cents mètres à partir d'un monument historique, soit par décret en Conseil d'Etat, après avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, lorsque le périmètre dépasse la distance de cinq cents mètres à partir d'un monument historique.

Lorsque le projet de périmètre délimité des abords est instruit concomitamment à l'élaboration, à la révision ou à la modification du plan local d'urbanisme, du document d'urbanisme en tenant lieu ou de la carte communale, l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale

diligente une enquête publique unique portant à la fois sur le projet de document d'urbanisme et sur le projet de périmètre délimité des abords.

Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées dans les formes prévues au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement. Le périmètre délimité des abords peut être modifié dans les mêmes conditions.

Conformément au VI de l'article 56 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, ces dispositions s'appliquent aux demandes d'autorisation prévues aux articles L. 621-32, L. 632-1 et L. 632-2 du code du patrimoine ainsi qu'aux demandes pour lesquelles cette autorisation est requise qui sont déposées à compter du lendemain de la publication de la présente loi.

Article L621-32

Modifié par LOI n°2018-1021 du 23 novembre 2018 - art. 56

Les travaux susceptibles de modifier l'aspect extérieur d'un immeuble, bâti ou non bâti, protégé au titre des abords sont soumis à une autorisation préalable.

L'autorisation peut être refusée ou assortie de prescriptions lorsque les travaux sont susceptibles de porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur d'un monument historique ou des abords.

Lorsqu'elle porte sur des travaux soumis à formalité au titre du code de l'urbanisme ou au titre du code de l'environnement, l'autorisation prévue au présent article est délivrée dans les conditions et selon les modalités de recours prévues aux articles L. 632-2 et L. 632-2-1.

Conformément au VI de l'article 56 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, les dispositions s'appliquent aux demandes d'autorisation prévues aux articles L. 621-32, L. 632-1 et L. 632-2 du code du patrimoine ainsi qu'aux demandes pour lesquelles cette autorisation est requise qui sont déposées à compter du lendemain de la publication de la présente loi. »

Bibliographie

Bogdan, Henri. *La Lorraine des Ducs*, Tempus, 2013

Box. N. *Notice sur le pays de la Sarre et en particulier sur Sarreguemines et ses environs*, 1887 (Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France)

Calmet, Antoine (Dom Augustin). *Notice de la Lorraine (Volume 1)*, 1756 (1^{ère} édition), George, 1840 (2^{ème} édition) CAUE de la Moselle, Inventaire des maisons identitaires de la CCB3F, 2020

Dicop, Nicolas. *Bouzonville et son abbaye : la belle histoire d'une abbaye lorraine*, Le Lorrain, 1978 Heckler, Marie-Madeleine. « Aux origines de Bouzonville », Les Cahiers Lorrains, 2005

Voltz, Eugène, « L'église Sainte-Croix de Bouzonville », Les Cahiers Lorrains, 1984

Grenzland-Erinnerung/Souvenir d'une région frontalière (ouvrage collectif), Karlsberg, 1998 Archives départementales de la Moselle, disponible à l'adresse : <http://www.archives57.com/> Archives nationales, disponible à l'adresse : <https://www.archives-nationales.culture.gouv.fr/>

Archives nationales du monde du travail, disponible à l'adresse : <https://archives-nationales-travail.culture.gouv.fr/> Association Autour de l'abbatiale, disponible à l'adresse :

http://cteparstbenoit.free.fr/abbatiale/asso_abbatiale.html Atlas des patrimoines, Ministère de la Culture, disponible à l'adresse : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/> Delcampe, disponible à l'adresse : <https://www.delcampe.net/fr/collections/>

Géoportail, disponible à l'adresse : <https://www.geoportail.gouv.fr/> Google Maps, disponible à l'adresse : <https://maps.google.fr/> Légifrance, disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

Les fortifications Vauban, disponible à l'adresse : <http://www.sites-vauban.org/Saarlouis>

POP (Plateforme Ouverte du Patrimoine), Ministère de la Culture, disponible à l'adresse :

<https://www.pop.culture.gouv.fr/> Projet Limédia, disponible à l'adresse : <https://limedia.fr/>

Service régional de l'inventaire (SRI) Grand-Est, disponible à l'adresse : <https://sri.grandest.fr/> Ville de Bouzonville, disponible à l'adresse : <https://www.bouzonville.fr/>

Wikipédia, disponible à l'adresse : <https://fr.wikipedia.org>